

*Questions orales***LA CONSOMMATION**

LA SUBVENTION SUR LE BLÉ DESTINÉ À LA CONSOMMATION DOMESTIQUE—DEMANDE DE RETRAIT SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. Elle porte plus sur des faits que sur les prédictions du ministre des Finances.

Je plaide donc la cause des travailleurs à faible revenu et des gens à revenu fixe parce qu'il est le seul à pouvoir rétablir la situation. Je voudrais qu'il me dise s'il prendra des mesures dès maintenant afin que la suppression des subsides à la consommation domestique du blé soit échelonnée sur une période de trois ans. Autrement, cette mesure aura pour effet d'entraîner une hausse de 15 ou 20 p. 100 des dépenses alimentaires des Canadiens à faible revenu ou à revenu fixe dont le régime alimentaire se compose en grande partie de pain et de pâtes.

Le prix du pain augmentera de 7c. l'unité à compter du 1^{er} janvier, ce qui constitue la hausse la plus importante du prix d'un aliment dans toute l'histoire de notre pays. Le premier ministre a le pouvoir d'éviter cela. Je lui demande, au nom d'un très grand nombre de Canadiens, s'il le fera.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question lorsque l'honorable chef du Nouveau parti démocratique me l'a posée il y a quelques semaines. Je lui ai dit alors que le gouvernement n'avait pas pour politique de subventionner le pain de tous les Canadiens, y compris celui que consomment les très riches et les moyennement riches. Nous avons pour politique d'aider ceux qui sont dans le besoin. Voilà pourquoi nous avons augmenté les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse au moment même où nous avons aboli cette subvention.

Si le député a à cœur d'aider les consommateurs, je m'étonne qu'il n'ait pas appuyé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lorsqu'il a tenté d'obtenir l'appui de la Chambre en vue de retarder la hausse du prix du pétrole de \$1 le baril. Le député a laissé passer là une excellente occasion d'aider les consommateurs et l'industrie du Canada.

Une voix: Pas du tout. Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Trudeau: Et l'autre côté a préféré garder là-dessus le silence le plus complet.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je féliciterais certes le premier ministre s'il faisait pour le prix du pain ce qu'il fait pour les prix de l'énergie, c'est-à-dire s'il majorait progressivement le prix du blé jusqu'au niveau mondial, afin que nos gagne-petit ne soient pas trop durement frappés. Je lui rappelle que les salaires au Canada augmentent de 5.95 p. 100 par rapport au taux annuel de l'inflation qui est de 8.8 p. 100. Cela signifie que les salariés perdent constamment du terrain.

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McGrath: En raison de l'inflation, le prix des denrées continuera à augmenter. Nous savons que le prix du pain

[M. Chrétien.]

augmentera d'au moins 7c. Avant que le prix du pain n'augmente de 7c. le 1^{er} janvier prochain, le premier ministre présentera-t-il une mesure permettant d'étaler cette majoration sur une période de trois ans, en vue de minimiser sa répercussion sur les petits salariés?

Une voix: La question.

M. McGrath: Si le premier ministre a un peu de cœur, il répondra sûrement à cette question par l'affirmative.

● (1422)

M. Trudeau: Je constate qu'il s'agit là de la même question.

M. McGrath: Bien sûr que c'est la même question, et je n'ai pas à m'en excuser.

M. Trudeau: Je vais répéter ma réponse. Le gouvernement a pour politique d'aider les Canadiens qui sont dans le besoin. Il n'a pas pour politique de subventionner tout le monde, comme le voudrait le parti tory.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE RÉTABLISSEMENT DU CONTRÔLE DES SALAIRES EN 1979

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au premier ministre a trait à l'indice des prix à la consommation. Le premier ministre le sait, les salaires ont augmenté de 5.8 p. 100 au cours des douze derniers mois, alors que le coût de la vie a augmenté de 8.8 p. 100. Il en est résulté une diminution du pouvoir d'achat du travailleur canadien moyen.

Étant donné les rumeurs selon lesquelles le gouvernement pourrait bien rétablir le contrôle des salaires et les propos qu'il a lui-même tenus à cet égard lors de la conférence des premiers ministres, le premier ministre pourrait-il nous assurer que le contrôle des salaires ne sera pas rétabli en 1979, afin que les travailleurs canadiens puissent au moins rattraper leur retard sur la hausse du coût de la vie.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne saurais répondre simplement par un oui ou par un non à une question de ce genre. Sans doute le député reconnaîtra-t-il que le revenu réel des Canadiens a augmenté progressivement depuis dix ans, y compris cette année. À l'instar des autres Canadiens, les travailleurs ont donc touché cette année un revenu moyen supérieur à celui de l'année dernière, malgré la hausse de l'inflation. Il n'empêche que le coût de la vie a augmenté plus rapidement que nous-mêmes et même le mouvement syndical ne l'avions prévu.

À maintes occasions, le gouvernement a félicité les syndicats d'avoir su mettre une sourdine à leurs revendications. Ces derniers ont compris, et le député se rend compte lui aussi, je l'espère, que l'augmentation du coût de la vie était essentiellement dû à la dépréciation de notre monnaie et, partant, au renchérissement des produits alimentaires importés. Le gouvernement ne peut prémunir aucune classe ni aucun groupe de la population contre ce phénomène. Il est normal, dans ces circonstances, que les Canadiens fassent preuve de modération dans une certaine mesure.